

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Rennes, mardi 24 mai 2022

Solidarités

Rennes Métropole lance un appel à communs pour soutenir les projets de solidarité

Rennes Métropole s'engage auprès des associations développant des projets dans le champ des solidarités, de l'égalité et de l'innovation sociale par le lancement d'un Appel à Communs. La collectivité affirme ainsi son soutien à des actions d'utilité sociale, nées d'une démarche collective entre plusieurs acteurs, ou d'un acteur en faveur d'habitants de plusieurs communes de la métropole rennaise. L'objectif est de soutenir les communautés d'acteurs solidaires, la création et le partage de projets communs sur le territoire pour réduire les inégalités sociales et les discriminations.

À ce titre, Rennes Métropole a inscrit 100 000 € à son budget 2022. Un montant maximum de 5 000 € pourra être attribuée par association. Si plusieurs structures se joignent pour déposer un projet, le montant maximal attribué est porté à 10 000 €.

Les propositions d'attribution seront soumises au vote du Conseil métropolitain du 20 octobre 2022.

Quels objectifs ?

Les objectifs sont :

- Lutter contre la précarité alimentaire et favoriser une alimentation saine et durable, en lien avec le Plan Alimentaire Territorial de Rennes Métropole ;
- Favoriser le lien social par "l'aller vers", prévenir l'isolement, notamment des aidants de personnes en perte d'autonomie (personnes âgées et personnes en situation de handicap) ;
- Faciliter l'accès aux droits, lutter contre le non-recours ;
- Promouvoir l'égalité femmes/hommes ;
- Contribuer à la lutte contre les discriminations ;
- Promouvoir la diversité culturelle ;
- Contribuer à un meilleur accueil, suivi et accompagnement des personnes étrangères.

Quels critères d'éligibilité ?

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Les activités ou projets doivent être réalisés en 2022 ;
- Être une association ;
- Les bénéficiaires habitent Rennes Métropole ;
- L'association a vocation à intervenir sur une ou plusieurs communes ;
- L'action ou l'activité est cofinancée et comporte une part d'autofinancement ;
- Le projet implique la coopération entre plusieurs acteurs ;
- Les enjeux de développement durable sont pris en compte ;
- Les projets relèvent de l'innovation sociale ;
- La formation des bénévoles est prise en compte.

Comment candidater ?

Les personnes qui souhaitent déposer leur candidature doivent remplir [le formulaire accessible en ligne](#) et l'envoyer au service Partenariat et Innovation sociale **avant le 30 juin 2022** par mail à solidarites@rennesmetropole.fr. Aucun dossier incomplet ou parvenu après cette date ne sera examiné.

Pratique

- Toutes les informations sont à retrouver à l'adresse suivante : <https://metropole.rennes.fr/projets-de-solidarite-la-metropole-vous-soutient>.